

Revalorisation des agents, Des premiers rendez-vous enfin obtenus

La situation de l'ensemble des agents des ENSA est inacceptable.

Depuis trop longtemps, le ministère reste sourd aux multiples dénonciations du SNEA-CGT concernant l'inégalité de traitement des agents au sein du ministère de la culture, par rapport aux autres ministères et même entre ENSA.

Depuis trop longtemps, nos collègues **enseignants contractuels**, en véritable précarité, sont dans une situation misérable gagnant 700 euros/mois (indice 329 IM), n'ont pas le droit de travailler à temps complet (maximum 70% pour les mieux lotis) et sont sans assurance d'être renouvelés l'année suivante.

Nous revendiquons : un indice plancher minimum de 460 IM ; la création d'une grille d'avancement indiciaire, une reprise d'ancienneté.

Depuis la réforme des ENSA de 2018, le recours aux « **intervenants extérieurs** » laisse la porte ouverte à tous les abus envers ces personnes qui ne bénéficient même pas d'un contrat et qui, pourtant assurent souvent des enseignements relevant d'un besoin permanent. **Nous revendiquons la clarification des conditions d'emploi et la publication de l'arrêté fixant leur rémunération.**

Suite à un bras de fer avec l'administration le SNEA-CGT a obtenu lors du dernier comité technique des ENSA, en décembre 2020, la création d'un groupe de travail national qui aura lieu, pour sa première séance, le 17 mars 2021 et la promesse d'un comité technique spécifique avant l'été.

Depuis trop longtemps, le ministère laisse les ENSA appliquer ou non la circulaire Albanel de 2009, cadre de gestion des **agents ATOS contractuels** payés par les ENSA.

A force de ténacité, le SNEA-CGT a obtenu la réunion d'un comité technique spécifique à ce sujet prévu le 25 mars prochain.

Depuis trop longtemps, les **enseignants titulaires** des ENSA attendent les mêmes droits, conditions de rémunération et de travail que ceux de l'enseignement supérieur.

Depuis trop longtemps l'indice de rémunération les maîtres de conférences associés stagne.

Nous revendiquons :

- **l'application de la fusion des classes des maîtres de conférences, attendue depuis 2019 *;**
- **la revalorisation des grilles indiciaires pour tous, à hauteur de celles des collègues de l'enseignement supérieur.**

** La somme inscrite au budget 2019 a été détournée pour une prime exceptionnelle de 500 euros dont n'ont pu bénéficier les agents des ENSA puis reportée en 2020.*

Depuis trop longtemps, les **personnels titulaires ATOS** attendent la reconnaissance de leur travail par un repyramidage, l'alignement sur le régime indemnitaire de l'administration centrale n'étant qu'un pauvre pis-aller. **Le SNEA-CGT et la CGT Culture revendiquent une hausse de rémunération et l'intégration des primes dans le traitement.**

**Pour vous et avec vous
continuons le combat !**

Paris, le 15 mars 2021